



HAL
open science

Les structures esclavagistes du clan Hibou à Saint-Leu, Commune de l'île Bourbon au début du XIXe siècle

Sudel Fuma

► **To cite this version:**

Sudel Fuma. Les structures esclavagistes du clan Hibou à Saint-Leu, Commune de l'île Bourbon au début du XIXe siècle. *Revue historique de l'océan Indien*, 2011, L'esclavage à Bourbon - Nouvelles approches (2010), 07, pp.334-340. hal-03419167

HAL Id: hal-03419167

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03419167>

Submitted on 8 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les structures esclavagistes du clan Hibon à Saint-Leu, Commune de l'île Bourbon au début du XIX^e siècle

Sudel Fuma
Université de La Réunion
CRESOI – EA 12

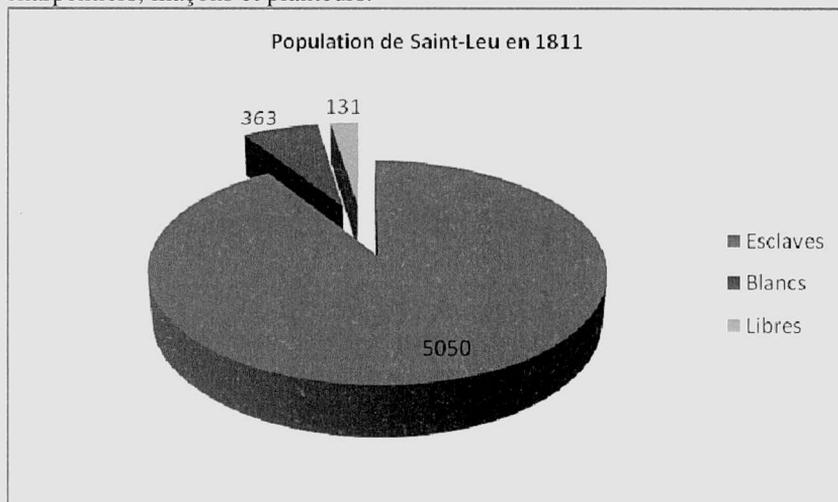
Dans l'histoire de l'esclavage à Bourbon, le nom des Desbassayns, appartenant à une des plus grandes familles propriétaires d'esclaves de cette colonie française de l'océan Indien, occupe une place importante dans la tradition populaire. En effet, cette famille marque la mémoire des anciens esclaves sur plusieurs générations. Omblin Panon Desbassayns et ses fils, en particulier Charles et Joseph, sont les principaux acteurs de la vie économique et politique de la première moitié du XIX^e siècle. L'image de cette grande famille coloniale imprègne ainsi la mémoire des esclaves et de leurs descendants. Celle de « Madame Desbassayns » est présente dans les contes et traditions populaires⁹⁴⁴. La maîtresse propriétaire du vaste domaine de Saint-Gilles les Hauts devient le symbole du « mal », la dominatrice qui maltraite ses esclaves, qui n'hésite pas à les torturer et à les battre pour assurer la rentabilité de son entreprise et par plaisir pervers. La qualité de femme propriétaire d'esclaves, exploitant d'une main de fer son domaine, explique en grande partie sa réputation de sévérité extrême. Pourtant, à quelques kilomètres de cette exploitation, une autre famille, celle des Hibon, suit une trajectoire identique sans toutefois laisser de traces profondes dans la mémoire populaire. Impliquée dans la révolte des esclaves de Saint-Leu, elle disparaît du souvenir des descendants d'esclaves. Le nom de « Hibon » se banalise dans la période du sucre et perd son prestige. Comment expliquer cette mutation ? Quelle est l'importance de cette famille avant la révolte des esclaves en 1811 ? Pourquoi l'histoire a-t-elle oublié le nom des Hibon ?

Saint-Leu, en 1811, est une petite bourgade où vivent 363 Blancs, 163 Libres et 5 050 esclaves⁹⁴⁵. La ville s'est construite sur le littoral, traversée par une seule rue où s'alignent de chaque côté des emplacements, termes désignant les vastes enclos rectangulaires au milieu desquels s'élèvent de grandes et vastes maisons créoles appartenant aux notables. À l'entrée de la ville et sur son pourtour se dressent des maisons modestes occupées par les anciens esclaves affranchis, devenus « Libres » pour « leurs bons et loyaux services » selon la formule utilisée dans les actes administratifs. Minoritaire, ce groupe intermédiaire entre les Blancs et les Esclaves, est intégré dans le système colonial. Les « Libres » possèdent quelques esclaves qu'ils louent ou qu'ils font travailler pour rentabiliser leurs investissements. Ceux qui ne sont pas propriétaires vivent d'expédients et de la force de leurs bras. On trouve

944 Hubert Gerbeau, *L'esclavage et son ombre, l'île Bourbon aux XIX^e et XX^e siècles*, thèse pour le doctorat d'Etat, Université d'Aix en Provence, tome 1, 2005, 5 tomes, 1523 p., p. 288.

945 *Idem*, p. 117-156.

parmi les Libres tous les corps de métiers : cordonniers, pêcheurs, charpentiers, maçons et planteurs.



Le groupe des Blancs propriétaires d'esclaves vit sur la zone littorale, mais certains d'entre eux font le choix des « Hauts » de Saint-Leu où ils ont construit leurs habitations⁹⁴⁶. C'est dans ce contexte qu'une famille, celle des Hibon, est à l'origine de la colonisation des Hauts de Saint-Leu. À la fin du XVII^e siècle, Saint-Leu n'est pas encore habitée par les colons Blancs qui occupent les zones basses du littoral de Saint-Paul. Les arrière-grands-parents des Hibon arrivent dans la colonie en 1665, obtenant de la Compagnie des Indes une concession à Saint-Leu pour cultiver du café. Le premier de cette famille, qui porte le nom de Pierre, défriche la forêt des hauts et travaille la terre rocheuse pour la rendre cultivable. Installé à Saint-Paul, il fait partie du premier convoi de la Compagnie des Indes dans lequel figurent les pionniers de la colonisation : François Mussard natif d'Argenteuil, Athanase Touchard, d'Issy, François Ricquebourg, d'Amiens, René Hoareau, de Boulogne, Jacques Fontaine, de Paris, Jean Bellon, de Lyon et Etienne Regnault, le représentant de la Compagnie des Indes et gouverneur de la colonie⁹⁴⁷. Pierre Hibon vient de la ville de Calais et trouve à Bourbon des conditions géographiques et climatiques aux antipodes de celles qu'il a connues dans son pays d'origine. Il participe à la première colonisation de l'île et figure parmi les premiers habitants qui s'installent à Saint-Paul dans la deuxième moitié du XVII^e siècle. Pendant plus d'un demi-siècle, la famille de Pierre se contente de vivre de petites cultures et d'élevage, alimentant les besoins locaux et les navires de la Compagnie qui

946 Antoine Desforges Boucher, *Mémoire pour servir à la connoissance particulière de chacun des habitants de l'Isle de Bourbon*, éd. ARS Terres Créoles, coll. Mascarin, 1989, 335 p., p. 90.

947 *Idem*, p. 177.

relâchent dans la baie de Saint-Paul⁹⁴⁸. Pierre est décrit comme un travailleur économe et Antoine Desforges Boucher lui trouve même « le défaut d'avarice »⁹⁴⁹. Pierre Hibon sait lire, écrire et connaît l'arithmétique, talents que peu d'habitants possèdent au début de la colonisation. Célibataire comme la plupart des pionniers de l'île, il finit par épouser Jeanne de La Croix, une Française de Boulogne. Femme en veuvage et encore jeune, elle représente un bon parti pour Pierre Hibon qui accroît son patrimoine foncier avec ce mariage⁹⁵⁰. Colon instruit, il prend lui-même en charge l'éducation de ses enfants, 4 garçons et 2 filles qui grandissent à Saint-Paul. Ces derniers apprennent la lecture, l'écriture et les métiers de charpentier et de menuisier, utiles dans une île où les qualités artisanales des habitants sont très recherchées. Pierre Hibon comprend rapidement que la possession de la terre est primordiale pour s'imposer dans la société coloniale naissante. L'homme s'intéresse aux terres hautes et basses de Saint-Leu qui ne sont pas exploitées par les autres colons. Ses bonnes relations avec Jean Baptiste de Villers lui permettent d'obtenir la concession des terres de Boucan-Laleu, et plus particulièrement les grands terrains qui surplombent la région de Saint-Leu.

D'une famille de petits colons naît en l'espace de moins d'un siècle un véritable clan familial, créé par les deux premières générations des Hibon. La naissance du clan coïncide avec le développement de la culture du café dans la première moitié du XVIII^e siècle. Le passage d'une économie vivrière à une économie spéculative nécessitant l'utilisation d'une main-d'œuvre abondante, et l'exploitation de grands domaines, marque le début de la fortune du clan des Hibon. Avant 1715, période d'une économie d'autosubsistance, Pierre Hibon utilise une main-d'œuvre encore peu nombreuse et se contente d'alimenter le marché local en vivres du pays et animaux d'élevage. Pour obtenir le privilège d'exploiter de nouvelles terres après 1715, il donne comme argument l'insuffisance de son patrimoine pour faire subsister sa famille. Le 4 septembre 1703, l'acte de concession est signé indiquant : « Le fond de la propriété du lieu nommé Boucan-Laleu, borné d'un côté à la Ravine de la Grande Chaloupe, de l'autre à la Ravine de Bagatelle et par en haut tant qu'il pourra s'étendre pour y élever ses bœufs »⁹⁵¹. La vaste concession est acquise pour la somme de 750 livres payés au gouverneur. Le modeste planteur, suspecté de trafic douteux par Antoine Boucher, est devenu propriétaire des terres de Saint-Leu. Quelques années après cette première acquisition, le Conseil Provincial, où siègent les familles influentes de Bourbon, lui accorde deux nouvelles propriétés : celle de Guillaume Saint-Paul et de la Ravine du Trou⁹⁵². En peu de temps, après

948 Dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon, La Réunion, 1665-1810, 1^e édition, 1983.

949 Antoine Desforges Boucher, *op. cit.*, p. 90.

950 *Idem.*

951 *Idem.*

952 André Hibon, *La famille Hibon de Frohen en Picardie et à l'île Bourbon*, Recherches et documents. Généalogie. Aix en Provence, thèse, Université de Provence, Institut d'histoire des Pays d'Outre-Mer, 1972, 463 p. Ce travail retrace le parcours et la généalogie des Hibon en France et à Bourbon.

cette installation à Saint-Leu, d'autres familles rejoignent ce propriétaire et mettent en commun leurs ressources pour développer cette région de la Colonie. Les mariages entre enfants des premiers colons de Saint-Leu facilitent le regroupement des terres et la constitution d'un véritable clan centré autour de la famille Hibon. À la mort de Pierre, le 7 septembre 1726, à l'âge de 83 ans, les fondations de la ville de Saint-Leu commencent à se dessiner. Les terres rachetées ou reçues en concession durant les premières années de la colonisation sont partagées entre les héritiers Mollet, enfants du premier mariage de la femme de Pierre Hibon, et ceux de son deuxième mariage, terres reconnues « comme leur appartenant pour toujours ».

À partir des années 1720-1730, avec l'essor du café, une nouvelle ère s'ouvre pour le clan qui augmente ses superficies cultivables et se lance dans la production de cette denrée spéculative. Certes, les Hibon, comme les autres familles blanches installées comme colons, n'ont pas le choix, car la Compagnie des Indes leur impose la culture du café destiné à l'exportation. Toutefois, cette obligation ne constitue pas un handicap pour la famille qui profite de la forte demande extérieure et écoule facilement sa production. Malgré les bas prix fixés unilatéralement par la Compagnie des Indes, les colons améliorent leurs conditions de vie, et certains d'entre eux amassent une petite fortune. Ils se rendent compte que la Compagnie des Indes profite de sa situation de monopole et fait de gros bénéfices avec la vente du café de Bourbon. Les colons savent néanmoins ruser et utiliser des circuits parallèles pour vendre une partie de leur production.

La faillite de la Compagnie des Indes en 1761 leur ouvre de nouvelles perspectives. En effet, les administrateurs royaux remplacent les directeurs de l'ancienne compagnie de commerce sans bousculer l'ordre colonial. Le premier fils de Pierre Hibon, qui porte le même prénom que son père, meurt à son tour le 31 janvier 1786 à l'âge de 73 ans. Quelques années plus tard, la nouvelle de la Révolution Française sème le trouble dans les esprits. Le projet d'abolition de l'esclavage des révolutionnaires inquiète les descendants des pères fondateurs de la ville de Saint-Leu. Pour ne pas se lancer dans la spirale de la crise politique qui frappe l'île durant la période révolutionnaire, les Hibon font preuve d'initiatives, occupant tous les secteurs de la vie politique et économique et accédant au statut de notables créoles de la Colonie. La création de la commune de Saint-Leu en 1790, qui sort de la dépendance de celle de Saint-Paul, leur donne l'occasion d'intervenir dans les affaires publiques. Dans le premier conseil municipal, le clan est fortement représenté, associé aux familles Macé, Dennemont, Ricquebourg, Adam-Villiers et Baillif.

Comme le clan des Desbassayns à Saint-Gilles les Hauts, le clan Hibon s'installe durablement dans le paysage de Saint-Leu, possédant des centaines d'esclaves qui travaillent dans les champs de café. Les héritiers Hibon possèdent une concession de 3,2 kilomètres de large qui s'étale en longueur sur plusieurs kilomètres de long jusqu'au sommet des montagnes.

Devenu paroisse depuis 1776, le quartier s'étend de la Ravine du Trou à la Ravine des Avirons où s'installent les vastes habitations, unités agricoles composées de la maison du maître, des camps d'esclaves et des terres à café. En devenant commune en 1790, les affaires de la ville ne sont plus gérées par les autorités de Saint-Paul qui profitaient des impôts payés par les habitants et n'investissaient pas dans les équipements publics. La voirie et l'approvisionnement en eau deviennent un vrai souci pour les habitants de Saint-Leu. Gilles Dennemont, le premier maire de Saint-Leu, soutenu par le clan Hibon, parvient à faire capter l'eau de la Ravine du Cap, mais le débit est insuffisant pour alimenter tous les habitants. Les colons des Hauts utilisent donc l'eau de la Ravine du Trou, accessible à partir du chemin de Ligne qui traverse les Hauts de Saint-Leu⁹⁵³.

En 1811, les descendants des premières familles Hibon sont bien ancrés dans la vie de la commune de Saint-Leu⁹⁵⁴. Le grand domaine de Pierre Hibon a été partagé entre ses héritiers, mais le morcellement réalisé ne constitue pas encore un handicap pour la prospérité du clan. Les familles de Jean, Benoît, Henri et Célestin Hibon sont chrétiennes et très solidaires dans ce petit village où les Blancs sont peu nombreux et entourés de centaines d'esclaves. Paul Arsène Hibon, dont l'habitation est située entre la Ravine du Trou et celle de Bagatelle, possède 111 esclaves, Jean Zénon Hibon, habitant dans le secteur de Ravine des Poux, Ravine du Cap, a 134 esclaves, Zénon Hibon fils, habitant entre la Ravine du Trou et celle du Cap, a 26 esclaves, Xavier Hibon, entre la Ravine des Poux et celle du Cap, 124, la veuve Henri Hibon, entre la Ravine du Trou et celle du Cap, 125, Prosper Hibon, entre la Ravine du Cap et celle Trou, 130, Célestin Hibon, entre la Ravine du Cap et celle du Trou, 135, Benoît Hibon, le plus fortuné des Hibon, entre la Ravine du Trou et celle des Colimaçons, 364 esclaves⁹⁵⁵.

LES PRINCIPAUX PROPRIETAIRES D'ESCLAVES SUR LE PARCOURS DE L'INSURRECTION DES
ESCLAVES DE SAINT LEU EN 1811

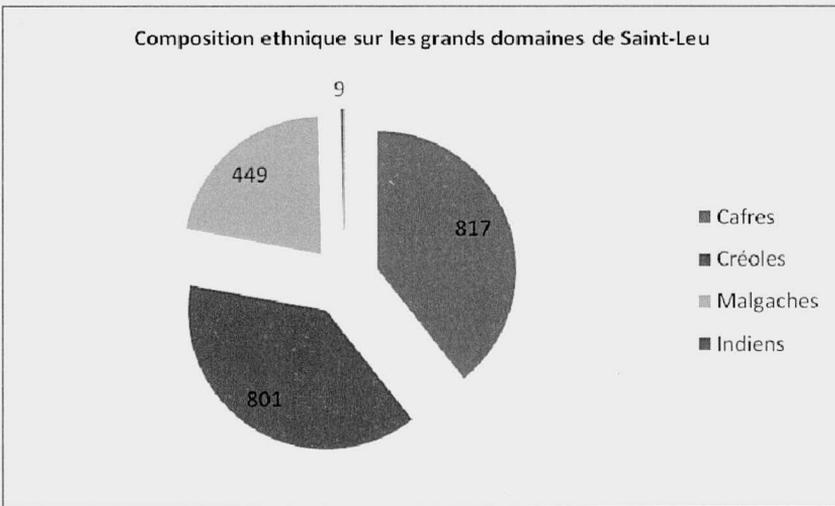
PROPRIETAIRES	TOTAL ESCLAVES	CREOLES	MALGACHES	CAFRES	INDIENS
Célestin HIBON	135	73	18	43	1
M. LOSSANDIERE	139	42	18	75	
Mme LOSSANDIERE	138	60	16	58	
Benoit HIBON	364	112	74	177	
Prosper HIBON	330	114	80	131	
Vve Henri HIBON	125	65	16	44	
Armel MACE	168	47	63	53	

953 Sosthène de Chateaueux, *Histoire de Saint-Leu*, imp. Lefort, 1865, 122 p., p. 63.

954 André Hibon, *op. cit.*, 463 p.

955 Archives Départementales de La Réunion, L.241 et L.242, recensement individuel, Saint-Leu en 1811.

Jean MACE	28	12	8	8	
Paul Arsène HIBON	111	40	39	29	3
DE LORT de SERIGNAN	67	21	21	13	
Adam BAILLIF	65	24	12	29	
Xavier HIBON	124	68	20	46	
Pierre HIBON	160	69	23	65	5
Jean Zénon HIBON	141	54	41	46	
TOTAL	2095	801	449	817	9



A eux seuls, regroupés sous la bannière du clan, les Hibon, en ne comptant pas les filles qui sont mariées aux Baillif, Adam-Villiers, Ricquebourg, Dennemont, totalisent 1 509 esclaves, soit 30 % de la population esclave de Saint-Leu ! Si on rajoute les effectifs de travailleurs des familles alliées, notamment les familles Macé (196 esclaves) Lossandière (139 esclaves) Baillif (65 esclaves) Dennemont (67), le clan possède la quasi-totalité des terres de Saint-Leu. Les esclaves travaillant pour les Hibon sont de toutes origines : on y trouve des Malgaches et des Africains en majorité et une minorité d'Indiens et de Malais. Les esclaves Créoles sont présents sur toutes les propriétés. Nés dans l'île, de parents malgaches, africains ou Blancs, ils occupent une place importante dans l'organisation de l'habitation. Ils sont le plus souvent commandeurs, artisans et possèdent la confiance des maîtres et des gérants d'habitations. Célestin Hibon, marié à Qualité Baillif, est propriétaire de 73 esclaves Créoles, 43 Mozambicains, 18 Malgaches et un Indien. Flaurentin, esclave Créole, commandeur principal, dirige cette

habitation qui a la particularité d'être celle où vit Elie, esclave créole et forgeron de métier, qui est le principal chef de l'insurrection des esclaves de Saint-Leu en 1811. Sur cette propriété, les esclaves créoles sont majoritaires et connaissent le fonctionnement de la société coloniale. On comprend mieux pourquoi la révolte de 1811 est dirigée par des esclaves créoles. En 1811, les Hibon sont présents dans tous les secteurs de la vie publique de la ville de Saint-Leu. Pierre Hibon, le 3^e descendant direct de la famille, fait don de plusieurs balles de café à l'autorité religieuse au moment de la pose de la première de l'église.

Peu d'écrivains ont mis en relief à ce jour le poids et l'importance économique et sociale des familles Hibon de Saint-Leu dans l'histoire du système esclavagiste de l'île de La Réunion. Celles-ci jouent pourtant un rôle fondamental, structurant et organisant tout un quartier de La Réunion et participant activement au développement agricole. En recevant des terres de l'Ouest en concession, elles réussissent, par le jeu des alliances matrimoniales⁹⁵⁶, à accroître et à valoriser leurs domaines en utilisant une main-d'œuvre esclave, s'appuyant sur une organisation sociale qui rappelle celle de Saint-Domingue. Entre 1788 et 1805, le nombre d'esclaves à Saint-Leu est dix fois plus élevé que celui des gens de condition libre. En 1810, les proportions entre groupe servile et population libre sont en moyenne à Bourbon de l'ordre de 3,35 esclaves par libre. À Saint-Leu, pour la même année, il y a 13,91 esclaves pour un libre. La proportion à Saint-Domingue avant l'abolition de l'esclavage était de 15,10 esclaves par libre. Les stratégies économiques mises en œuvre par le clan des Hibon doivent être soulignées et constituent une originalité dans l'histoire coloniale de La Réunion.

*S. Fuma Professeur d'Histoire contemporaine, titulaire de la Chaire Unesco
sudel.fuma@univ-reunion.fr*

956 *Idem*, 3 E 227, Inventaire de la succession Macé, le 30 juin 1811.